

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N° 2020-12-154-DVCS

Nomenclature : 7.1.3

OBJET : TARIFS FESTIVAL JAZZ EN MARS

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
le 16 décembre 2020
Pour extrait certifié
conforme



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de l'affichage en
Mairie le : 17/12/2020*

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme DUFAU	procuration à	M. GONZALES
Mme LALANNE	procuration à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

PRÉSENTS A PARTIR DU POINT N°2020-12-154-DVCS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A PARTIR DU POINT N°2020-12-154-DVCS

Mme DUFAU	procuration à	M. GONZALES
Mme LALANNE	procuration à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN
M. FLEURENTDIDIER	procuration à	Mme CORRIHONS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
29 au point n° 2020-12-154-DVCS
Nombre de pouvoirs: 3
4 au point n° 2020-12-154-DVCS
Nombre de votants : 33



Malgré une édition 2020 qui a aussi subi la crise sanitaire avec l'annulation des deux dernières soirées, le festival Jazz en Mars est devenu un évènement incontournable de l'année tarnosienne.

Des artistes de renommée mondiale y participent chaque année, contribuant ainsi au rayonnement de notre ville, mais aussi et surtout à la découverte de cette musique si riche par des centaines de tarnosiens, jeunes ou moins jeunes.

Afin d'avoir une meilleure lisibilité du prix d'une soirée lors de l'achat d'un pass deux soirs ou 3 soirs tarif normal, il semble judicieux de modifier les tarifs de ces pass en les augmentant d'1€.

Ainsi le pass 3 soirs passerait à 48€ (soit 16€ la soirée) et le pass deux soirs à 34€ (soit 17€ la soirée).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29,

DELIBERE

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs du Festival Jazz en Mars à compter de la saison 2020/2021 et pour les saisons culturelles suivantes :

	Anciens Tarifs	Nouveaux tarifs
Tarif plein Jazz en Mars 1 soir	20,00 €	
Tarif réduit Jazz en Mars 1 soir	16,00 €	
Tarif Jazz en Mars 2 soirs	33,00 €	34,00 €
Tarif réduit Jazz en Mars 2 soirs	26,00 €	
Tarif Jazz en Mars 3 soirs	47,00 €	48,00 €
Tarif réduit Jazz en Mars 3 soirs	36,00 €	

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr